



Fiche d'information

Reconnaissance des diplômes d'enseignement et requalification des enseignant·e·s issu·e·s du domaine de l'asile en Suisse

Cette fiche d'information donne un aperçu des possibilités et des difficultés auxquelles sont confronté·e·s les professionnel·le·s étranger·e·s de l'enseignement pour faire reconnaître leur diplôme d'enseignement obtenu à l'étranger ou pour obtenir un diplôme d'enseignement reconnu en Suisse. Cet aperçu s'adresse aux professionnel·le·s qui accompagnent et conseillent les enseignant·e·s étranger·e·s. La procédure de reconnaissance des diplômes sera d'abord présentée, suivie des différentes filières d'études dans les hautes écoles pédagogiques qui permettent d'obtenir un diplôme d'enseignement reconnu.

Situation initiale

Pour exercer en tant qu'enseignant·e dans une école publique en Suisse, un diplôme d'enseignement reconnu par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) est généralement requis. Ceci s'applique également aux enseignant·e·s formé·e·s à l'étranger. La reconnaissance peut être demandée auprès de la CDIP. En cas d'équivalence, la CDIP délivre une attestation officielle reconnaissant le diplôme étranger. Si les critères pour une reconnaissance sont en principe réunis, mais que les conditions concernant l'équivalence ne sont pas atteintes, la CDIP peut décider la mise en œuvre de mesures de compensation.

Conditions pour une reconnaissance de la CDIP

- ▶ Habilitation d'enseignement complète et sans restriction dans le pays d'origine
- ▶ Formation professionnelle pratique, pédagogique, scientifique et didactique comparable à la formation suisse
- ▶ Diplôme de langue de niveau C2 dans une langue nationale

Dans des cas exceptionnels (ex. statut de protection S), le diplôme de langue de niveau C2 peut être présenté après un délai de deux ans.

Difficultés lors d'une demande à la CDIP

Les enseignant·e·s étranger·e·s ne disposent pas toujours d'une habilitation complète et sans restriction d'enseignement dans le pays d'origine. Dans certains pays, les enseignant·e·s doivent ainsi effectuer un stage après leurs études supérieures (formation pratique) pour obtenir leur habilitation d'enseignement complète et sans restriction. Il est possible que des membres de minorités politiques, telles que les Kurdes, se voient interdire la réalisation d'un stage et n'obtiennent par conséquent qu'une autorisation restreinte d'enseignement. Par ailleurs, certaines personnes peuvent avoir du mal à justifier de leurs acquis car elles ne disposent pas des documents nécessaires pour des raisons politiques ou parce qu'elles ont fui leur pays.

Mesures de compensation

Si, malgré la concordance fondamentale entre un diplôme d'enseignement étranger et un diplôme d'enseignement suisse, il existe des différences importantes dans la formation, des mesures dites de compensation sont décidées. Les modules concernés peuvent être effectués dans une haute école pédagogique (HEP). En règle générale, des compétences en français de niveau C1 ou C2 sont requises.

Coût de la procédure de reconnaissance

- ▶ Frais de la procédure: CHF 1'000.-
- ▶ Traductions, légalisations de copies, etc.
- ▶ Cours de langue
- ▶ Mesures de compensation: CHF 450.-/point ECTS, maximum CHF 12'000.-

Filières dans les hautes écoles pédagogiques

En plus des filières d'études ordinaires, les hautes écoles pédagogiques proposent plusieurs filières d'études qui s'adressent aux personnes souhaitant une reconversion dans l'enseignement. Toutes les filières ne débouchent pas sur

un diplôme d'enseignement. Les différentes formations proposées sont brièvement présentées ci-dessous. La liste n'est pas exhaustive car les filières d'études des différentes hautes écoles se développent en continu. Les indications suivantes sont données à titre indicatif et peuvent varier d'une haute école à l'autre.

École enfantine/préscolaire, degré primaire, secondaire I

Ces filières s'adressent aux personnes qui suivent une formation initiale de niveau tertiaire et qui sont titulaires d'une maturité gymnasiale ou similaire. Ces filières débouchent sur un diplôme de bachelor (BA) ou de master (MA) avec un diplôme d'enseignement (DE). Les débouchés professionnels sont des postes d'enseignant·e principal·e ou d'enseignant·e spécialisée·e à une discipline.

► Ecole enfantine/préscolaire (BA, DE)

Degré: école enfantine, 1^{ère}–2^{ème} classe

Durée de la formation: 180 crédits ECTS/
6 semestres à plein temps**

► Degré primaire (BA, DE)

Degré: 1^{ère}–6^{ème} classe

Durée de la formation: 180 crédits ECTS/
6 semestres à plein temps**

► Degré secondaire I (MA, DE)

Degré: 7^{ème}–9^{ème} classe

Durée de la formation: 90–300 crédits ECTS/
3–9 semestres à plein temps**

Compléments de niveaux et de discipline spécialisée

Les formations complémentaires s'adressent aux enseignant·e·s titulaires d'un diplôme d'enseignement pour un degré spécifique (ex. le primaire) qui souhaitent obtenir un diplôme d'enseignement pour un autre degré (ex. le secondaire).

Grâce aux formations complémentaires, il est possible d'étendre les compétences d'enseignement à d'autres disciplines. Cela peut être utile pour les personnes dont le diplôme d'enseignement n'est

reconnu par la CDIP que pour certaines disciplines (ex. l'anglais). L'offre de formations pour l'extension d'autorisation d'enseigner varie fortement d'une haute école pédagogique à l'autre.

Degré secondaire II – formation gymnasiale

La filière d'études s'adresse aux personnes titulaires d'un master spécialisé ou aux personnes titulaires d'un bachelor spécialisé et d'une immatriculation pour un master spécialisé. La filière permet d'obtenir un diplôme d'enseignement. Les débouchés professionnels sont des postes d'enseignant·e spécialisé·e dans une ou deux disciplines (avec fonction d'enseignant·e principal·e).

► Degré secondaire II – formation gymnasiale (DE)

Degré: écoles de maturité gymnasiale, école de culture générale*

Durée de la formation: 60–120 crédits ECTS/
à partir de 2 semestres à plein temps**

Offres pour les personnes en reconversion

Il existe différentes offres pour les personnes souhaitant se réorienter, dont on ne peut donner ici qu'un résumé très succinct. Elles s'adressent à différents profils :

1) Personnes possédant un bachelor ou un master spécialisé

Les personnes titulaires d'un diplôme de bachelor ou de master dans une ou deux disciplines enseignées dans le secondaire I ont la possibilité d'obtenir un diplôme d'enseignement. Dans de nombreuses hautes écoles, cette offre est appelée «master consécutif». Le master consécutif mène à un diplôme de master avec diplôme d'enseignement. Les débouchés professionnels sont des emplois d'enseignant·e·s spécialisé·e·s du degré secondaire I dans une ou deux disciplines (avec fonction d'enseignant·e principal·e).

► Degré secondaire I (MA, DE)

Degré: 7^{ème}–9^{ème} classe

Durée de la formation: à partir de 94 crédits ECTS/3 semestres à plein temps**

► Degré primaire (reconnaissance cantonale)

Degré: primaire

Durée de la formation: 180 crédits ECTS/6 semestres à plein temps**

2) Personnes issues d'autres professions et titulaires d'un diplôme universitaire ou d'une maturité

Plusieurs hautes écoles pédagogiques proposent des études raccourcies pour les personnes titulaires d'un diplôme universitaire ou d'une maturité, qui disposent déjà d'une expérience professionnelle dans une autre profession et qui ont l'âge minimum requis (en règle générale 27 ans). Les études raccourcies permettent d'obtenir un diplôme de bachelor ou de master avec un diplôme d'enseignement. Les débouchés professionnels sont des postes d'enseignant-e spécialisé-e dans quatre matières (avec fonction d'enseignant-e principal-e).

► Degré primaire – degré secondaire I (BA, MA, DE)

Degré: différent

Durée de la formation: 270 crédits ECTS/à partir de 3 semestres à plein temps**

3) Personnes issues d'autres professions

Les personnes qui ont l'âge minimum requis (en règle générale 27 ans) ainsi qu'une formation reconnue (ex. apprentissage professionnel) et plusieurs années d'expérience professionnelle peuvent déposer une demande d'admission «sur dossier» pour les filières de l'école enfantine/préscolaire, du degré primaire ou du degré secondaire I.

Degré primaire sans reconnaissance de la CDIP (HEP de Berne)

A la HEP de Berne, les personnes titulaires d'une maturité professionnelle peuvent suivre la filière pour le niveau primaire sans examen d'admission, sans diplôme d'enseignement reconnu par la CDIP, et sont ensuite habilitées à travailler dans le canton de Berne en tant qu'enseignant-e principal-e ou spécialisé-e.

CAS Enseigner avec un diplôme d'enseignement étranger (Unterrichten mit ausländischem Lehrdiplom (UAL)

Ce cursus de formation continue à la HEP de Berne s'adresse aux enseignant-e-s titulaires d'un diplôme d'enseignement étranger et d'un diplôme de langue allemande de niveau B2 ou supérieur, qui souhaitent acquérir des connaissances de base sur le système éducatif et scolaire suisse. Le CAS ne mène pas à l'obtention d'un diplôme d'enseignement.

► CAS UAL

Degré: aucun

Durée de la formation: 10 crédits ECTS/3 modules dans une année**

Cursus de master en didactique disciplinaire

Les cursus de master en didactique disciplinaire s'adressent aux titulaires d'un diplôme de bachelor ou de master. Ils mènent à l'obtention d'un diplôme de master sans diplôme d'enseignement. Les débouchés professionnels sont notamment l'enseignement dans le contexte public (ex. lieux d'enseignement extrascolaires). Ces filières préparent par ailleurs à une carrière académique. Le panel de disciplines couvertes en Suisse est vaste.

► Différentes didactiques disciplinaires (MA)

Degré: tertiaire

Durée de la formation: 90-120 crédits ECTS/à partir de 4 semestres à plein temps**

Autres options

De nombreuses hautes écoles pédagogiques proposent des cours préparatoires pour les personnes qui ne sont pas titulaires d'une maturité gymnasiale. La validation du cours préparatoire garantit l'admission aux filières d'études ordinaires. Plusieurs hautes écoles pédagogiques pro-

posent des filières individualisées, notamment pour les étudiant-e-s qui travaillent.

Bilan des possibilités et des difficultés

Les enseignant-e-s issu-e-s du domaine de l'asile se distinguent des autres profils cibles des filières d'études actuellement proposées, car ils et elles ont déjà une formation académique d'enseignement et souvent plusieurs années d'expérience professionnelle. Il n'existe actuellement aucune offre qui réponde spécifiquement aux exigences de ces profils et qui débouche sur l'obtention d'un diplôme reconnu par la CDIP.

Pour les filières école enfantine/préscolaire et primaire, il existe peu de possibilités d'études raccourcies ou de master consécutif, bien que certains acquis puissent être pris en compte. Les enseignant-e-s qui souhaitent accéder au master consécutif doivent se confronter à la difficulté de n'obtenir une habilitation à enseigner que dans une ou deux disciplines, ce qui peut rendre la recherche d'emploi plus ardue. Cependant, cette offre peut également représenter une opportunité en soi: par rapport aux filières de l'école obligatoire, le master consécutif nécessite moins de points ECTS et le cursus se fait en cours d'emploi. Les enseignant-e-s issu-e-s du domaine de l'asile ont ainsi la possibilité de s'intégrer par le biais de l'environnement professionnel, d'améliorer leurs connaissances en allemand et de générer un revenu. En outre, il est possible de compléter ultérieurement l'habilitation à enseigner par des formations complémentaires spécialisées. Malgré ces possibilités, le nombre de semestres à effectuer reste élevé.

Un autre obstacle pour les enseignant-e-s issu-e-s du domaine de l'asile réside dans le fait qu'un diplôme de langue de niveau C2 est exigé pour la plupart des cursus.

Dans certaines hautes écoles, il est possible de commencer les études avec un diplôme de langue de niveau C1 et de passer le diplôme de

langue C2 au cours de la formation. Les difficultés à obtenir le diplôme de langue de niveau C2 sont parfois liées au fait que les personnes issues du domaine de l'asile qui travaillent et ne bénéficient plus de l'aide sociale, ne sont pas ou plus difficilement éligibles à une aide cantonale (ex. via le Forfait Intégration) et doivent donc financer elles-mêmes des cours de langue. S'acquitter des frais de l'école de langue peut s'avérer difficile, surtout lorsque le revenu est faible – malgré un emploi à plein temps – et lorsque les personnes assurent un travail domestique (travail de Care) non rémunéré dans la famille.

Pour les personnes qui souhaitent se réorienter vers l'enseignement, il est préférable d'obtenir un diplôme de master spécialisé.

Vue d'ensemble des filières qui ne débouchent pas sur un diplôme d'enseignement :

- Filières de master de didactique disciplinaire
- Niveau de primaire sans reconnaissance de la CDIP (PH Bern)
- CAS Enseigner avec un diplôme d'enseignement étranger (Unterrichten mit ausländischem Lehrdiplom (UAL))
- Formation Français langue étrangère
- Pédagogie curative

* Il est possible d'obtenir un diplôme supplémentaire pour l'école professionnelle.

** Formation à temps partiel également possible

Remerciements

Ce projet a été soutenu par le fonds «Projets pour les personnes réfugiées dans les hautes écoles» de Perspectives – Études.

Coordination du projet

Prof. Dr. phil. Stefanie Rinaldi
Responsable de l'Institut de Didactique des
Sciences Sociales, Haute École pédagogique de
Lucerne
T +41 41 203 02 06
Stefanie.rinaldi@phlu.ch

Collaboration au projet

Chiara Guasso
Collaboratrice scientifique à l'Institut de Didac-
tique des Sciences Sociales, Haute École Péda-
gogique de Lucerne
T +41 41 203 00 15
Chiara.guasso@phlu.ch

Le motif (détail) de la page de couverture a été réalisé par Lea Schumacher, étudiante au sein de la filière primaire de la HEP de Lucerne, dans le cadre du module Expérience et hasard dans les processus d'imagerie.

www.phlu.ch/forschung

HEP Lucerne · Haute École Pédagogique de Lucerne
Recherche et développement
Sentimatt 1 · 6003 Lucerne
fe@phlu.ch · www.phlu.ch

 SCHWEIZERISCHER AKKREDITIERUNGSRAT
CONSEIL SUISSE D'ACCREDITATION
CONSIGLIO SVIZZERO DI ACCREDITAMENTO
SWISS ACCREDITATION COUNCIL

Institutionell akkreditiert nach
HFKG für 2024 - 2031